



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 30 mars 2016

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : /

1. Désignation du secrétaire de séance

Micheline BAROZIER est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 10 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Vote du compte de gestion 2015

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Vote du compte administratif 2015

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Gilles DEGENEVE, 1^{er} adjoint,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Frédéric BUDAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

8. Rétrocession de parcelles ASL Les templiers / VULBENS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25/11/2015, le Conseil municipal a donné son accord pour la rétrocession de la voirie du Battoir actuellement propriété de l'ASL. Il s'agit aujourd'hui d'ajouter à cette délibération de principe les numéros des parcelles concernées.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la cession gratuite à la commune de VULBENS par l'ASL Les Templiers des parcelles cadastrées :

- B 2187 pour 280 m²
- B 2188 pour 3 m²
- B 2189 pour 1 611 m²
- B 2190 pour 222 m².

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette rétrocession.

9. MAPA travaux / Rénovation de la mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment de la Mairie. Un avis public à concurrence a été publié le 28/01/2016, avec une date de réception des offres fixée au 07/03/2016 à midi. La commission d'analyse des offres s'est réunie le 22/03/2016 à 9h afin d'étudier les 63 offres reçues pour les 14 lots.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des conclusions de la commission et l'invite à se prononcer sur l'attribution du marché.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Attribue le marché de rénovation de la mairie aux entreprises suivantes :

LOT		ENTREPRISE	MONTANT HT	Estimation
Lot 01	VRD Démolition Gros œuvre	SECA	317 185,13 €	365 980 €
Lot 02	Couverture Zinguerie	BOTERRI	78 974,50 €	102 560 €
Lot 03	Enduit Monocouche	<i>Infructueux : offres inappropriées très au dessus de l'estimation</i>		
Lot 04	Menuiseries extérieures	<i>Infructueux : offres inappropriées très au dessus de l'estimation</i>		
Lot 05	Serrurerie métallerie	STYLE METAL	79 798,10 €	78 850 €
Lot 06	Cloisons – Plafonds	SNPI	83 560,76 €	93 980 €
Lot 07	Menuiseries intérieures	BOUVIER	114 866,00 €	125 960 €
Lot 08	Agencement	BOUVIER	139 490,41 €	140 600 €
Lot 09	Sols souples	CAZAJOUS	6 349,07 €	9 450 €
Lot 10	Carrelage faïence	MIGNOLA	24 262,45 €	31 700 €
Lot 11	Peinture et revêtements muraux	AMP SAS	28 549,65 €	29 410 €
LOT 12	Ascenseur	ERA	20 700,00 €	25 000 €
LOT 13	Chauffage-Ventilation-Sanitaires	AQUATAIR	146 228,43 €	205 200 €
LOT 14	Electricité - Courants faibles	GRANDCHAMP	85 360,05 €	93 900 €
TOTAL			1 125 324,55€	

Autorise Monsieur le Maire à signer ces marchés et toutes pièces nécessaires à leur mise en œuvre.

Décide de déclarer infructueux les lots 3 et 4 et de charger le Maire de procéder à une nouvelle consultation.

10. « Le petit guide du bien vivre ensemble », mis à jour par l'Agenda 21

Le comité Agenda 21 a judicieusement proposé de mettre à jour « Le petit guide du bien vivre ensemble » et a soumis au Conseil une version complétée de propositions et/ou de modifications.

Le Conseil, après relecture, en a validé certaines et Monsieur le Maire soumet au vote la version définitive.

Le Conseil municipal remercie le comité Agenda 21 pour cette initiative.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte « le petit guide du bien vivre ensemble » tel qu'annexé à la présente délibération.

11. Informations

✓ Vie du village

- Un représentant de **La Poste** est revenu pour proposer à la commune la transformation du bureau de Poste en Agence postale communale ou en relais postal chez un commerçant. Sachant que les études de fréquentation sont basées sur des données faussées par la fermeture aléatoire du bureau en fonction des absents à remplacer ailleurs, la Poste ne remplit pas les engagements pris, qui permettraient aux habitants de VULBENS de pouvoir utiliser leur bureau de façon convenable. La commune ne change donc pas sa position concernant le maintien du bureau actuel.
- Le Conseil remercie les habitants présents pour le nettoyage de la commune lors de la **journée de l'environnement**, et spécialement les enfants et les enseignants qui se sont mobilisés. Il a particulièrement été déploré que des mégots jonchent le sol partout aux abords de l'école malgré la pose de cendriers expressément prévus.
- Le Conseil remercie Claire DUPERRIER pour la distribution rapide et exhaustive des publications communales.
- La date officielle de la fête des voisins est fixée au 18 juin mais elle peut avoir lieu un autre jour selon les décisions des quartiers.

✓ Vie du territoire

- **L'EPHAD** de Saint Julien en Genevois ne fonctionne pas de façon optimale, avec 50 lits utilisés sur une capacité de 130 lits. Il a donc été décidé d'en construire un nouveau de 130 places puis de détruire l'ancien. Le chantier va durer environ 18 mois.
Il est également question de réévaluer le prix de la journée d'environ 19%.
2 personnes de VULBENS sont actuellement hébergées dans cet EPHAD.
 - La **commission sociale** de la CCG réfléchit à un partenariat avec la CPAM afin d'informer la population, et particulièrement celle qui fait face à des difficultés financières, des prestations auxquelles elle a droit. En effet, de nombreuses prestations pourraient être attribuées mais ne le sont pas faute de gens qui les réclament. La CPAM formeraient les élus qui se chargeraient ensuite de l'information.
 - La **commission insertion locale** fonctionne grâce à un financement de la Région à hauteur de 370 000 € mais peine énormément à trouver des locaux, comme Emmaüs qui ne parvient pas à implanter une de ses boutiques à Annemasse. Les associations sont nombreuses à travailler, telles agir à Viry qui va fabriquer des meubles avec des palettes ou Trait d'union qui propose du personnel en intérim.
- ✓ Les comptes-rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV, du SIAV et du SIPCIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 20 avril 2016 à 19h30.

